

# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



Journal de l'Association "AMIS DES CHEMINS DE RONDE" du Morbihan  
C.C.P. 862 30 A. RENNES. Siège Social LE LOMER - 56760 PENESTIN  
Association départementale affiliée à l'Association Nationale des  
AMIS DES CHEMINS DE RONDE- Siège Social : 3, Quai de Chateaubriand 35000 RENNES

Directeur de la publication : Mme A.M. ECHARD

JOURNAL du 19 Avril 1989

5,00 F

*Je marche .... Je marche .... Je marche .....*



Les moyens de communication sont, à notre époque, tellement nombreux et rapides que tous ceux qui aiment voyager peuvent satisfaire leurs curiosités et se rendre aux quatre coins du monde. Ils ont ainsi la chance extraordinaire de pouvoir découvrir, de leurs propres yeux, des pays et des populations que, naguère encore, ils n'auraient pu approcher qu'à travers les livres et les films. Cependant ces facilités mêmes peuvent être une entrave à la connaissance réelle des mœurs et des paysages. La vitesse met tout à sa portée; l'homme veut tout voir et, par précipitation, ne prend plus le temps de regarder.

Pour apprendre à connaître la terre où nous vivons et les êtres qui l'habitent, plutôt que parcourir des milliers de kilomètres à vive allure, ne vaut-il pas mieux se familiariser lentement avec les divers aspects d'une petite région ? Nos contemporains sont de plus en plus nombreux à privilégier ce deuxième mode de découverte et c'est ainsi que, partout en Europe, la pratique de la randonnée à pied se développe.

Marcher à pied, c'est se donner la joie de savourer les plus beaux paysages en appréciant, au fil d'une lente progression, des angles de vue différents et des éclairages divers. C'est courir la chance de faire des rencontres : découvrir des monuments délaissés, observer un animal sauvage, échanger avec les personnes que l'on croise et qui expliquent leur pays et leurs activités. C'est retrouver ce qu'on n'a plus derrière la vitre de la voiture : le contact avec les éléments, le soleil, le vent, où même la pluie. C'est, délivrés du ronronnement des moteurs, réentendre le silence et les voix de la nature et, pour nous amis des chemins de ronde, le murmure ou le grondement de la mer.

Cette sensibilité nouvelle des hommes de notre temps explique précisément la fréquentation croissante du chemin de ronde. Qui n'a pas remarqué, ces derniers dimanches, l'affluence des promeneurs sur le sentier douanier ? Qui ne sait qu'il est pour beaucoup dans le charme de notre région aux yeux des Anglais et des Allemands, qui le voudraient plus développé et mieux balisé ? Espérons que les équipes municipales qui vont prochainement se mettre en place sauront reconnaître l'ampleur de la demande et sa nature exacte. Transformé en boulevard de front de mer, au pied de ces marinas dont certains rêvent encore, le chemin de ronde ne serait plus qu'un lieu mort et les hommes d'aujourd'hui, avides de contact avec la mer, le fuiraient.

Le chemin de ronde, pour être occasion de découverte et d'approfondissement, doit être un petit sentier qui chemine dans la nature, traverse les villages, longe les centres d'activités traditionnelles spécifiques du bord de mer, et se tient à l'écart des grands centres touristiques bétonnés. Assurer sa fréquentation passe donc par une politique de préservation des rivages. C'est à ce prix que les Européens seront nombreux à fréquenter le littoral breton.

# Le pêcheur satisfait

L'opulent industriel était horrifié de voir le pêcheur étendu paresseusement à côté de son bateau.

— *Pourquoi n'êtes-vous pas à la pêche ?*  
*demanda l'industriel.*

— *Parce que j'ai attrapé assez de poissons pour la journée, répondit le pêcheur.*

— *Pourquoi n'en pêchez-vous pas plus que vous n'en avez besoin ?*

— *Qu'est-ce que j'en ferais ?*

— *Vous pourriez gagner plus d'argent. Avec cet argent, vous pourriez ajouter un moteur à votre bateau, et pêcher plus de poissons. Cela vous permettrait d'acheter des filets de nylon. Et ces filets vous apporteraient plus de poissons et plus d'argent pour posséder deux bateaux... peut-être même une flotte de bateaux. Et alors, vous seriez un homme riche, comme moi.*

— *Qu'est-ce que je ferais, alors ?*

— *Alors, vous vous assoiriez et jouiriez de la vie.*

— *Qu'est-ce que vous pensez que je fais actuellement ?*

## I N Q U I E T U D E S

\* \* \* \* \*

Les Etats-Généraux de l'Environnement en 1982 et la préparation de la loi sur le littoral avaient fait naître de grands espoirs peu à peu déçus ou timidement présents dans le texte définitif. Cette loi qui devait être pour nous non pas une arme mais un outil de qualité pour la défense de la côte ne propose que des recours modestes ou ambigus.

Et pourtant, certains la prétendent trop contraignante et voudraient l'amender (cf Ouest-France du 30.01.89, propos du directeur du service d'études et d'aménagement du littoral auprès de la direction des industries touristiques) pour permettre une meilleure exploitation touristique du littoral. Nous utilisons à dessein le mot exploitation dans son double sens (Larousse)

- . action de mettre en valeur des biens
- . action d'abuser à son profit

Nous ne sommes pas adversaires du tourisme, bien au contraire, puisque nous en préconisons une forme spécifique, la marche, activité naturelle, dans un cadre naturel. Mais nous sommes opposés à l'aménagement systématique "au béton" qui détruit inexorablement la ligne de côte et ses abords. Et nos inquiétudes sont grandes car les projets se multiplient. La côte devient un enjeu, l'objet de véritables O.P.A. (Opérations Promotionnelles d'Accaparement): ports de plaisance et golfs payés par l'immobilier conjoint, extension incontrôlée de l'aquaculture, opérations ponctuelles de construction préparant une urbanisation ultérieure.

Notre propre activité, non productrice de richesses est menacée et l'on voudrait contester notre droit à la côte comme à celui de la défendre ! Ce sont des riverains qui réoccupent des espaces légalement soumis à la servitude, d'autres qui s'opposent au passage de nos groupes pacifiques, des avocats mandatés qui réclament nos références ! Et que dire des attaques que supportent les plus actifs d'entre nous ( Voir ci-après le cas significatif de Pénestin)

Nous pensons, nous, que la loi doit en effet être modifiée et complétée dans deux directions :

1° Détermination d'une zone de dépendance littorale définie non par une distance arbitraire ( 100 m aujourd'hui ) mais par des caractères maritimes distinctifs ( végétation, ensablement, vasières, etc...)

2° Détermination d'un coefficient d'implantation des structures touristiques côtières ( ports de plaisance, golfs, parcs de loisirs, etc...)

En attendant, il nous faut toujours dénoncer, proclamer le droit, poursuivre en réclamant une adaptation du système judiciaire aux graves problèmes écologiques d'aujourd'hui.

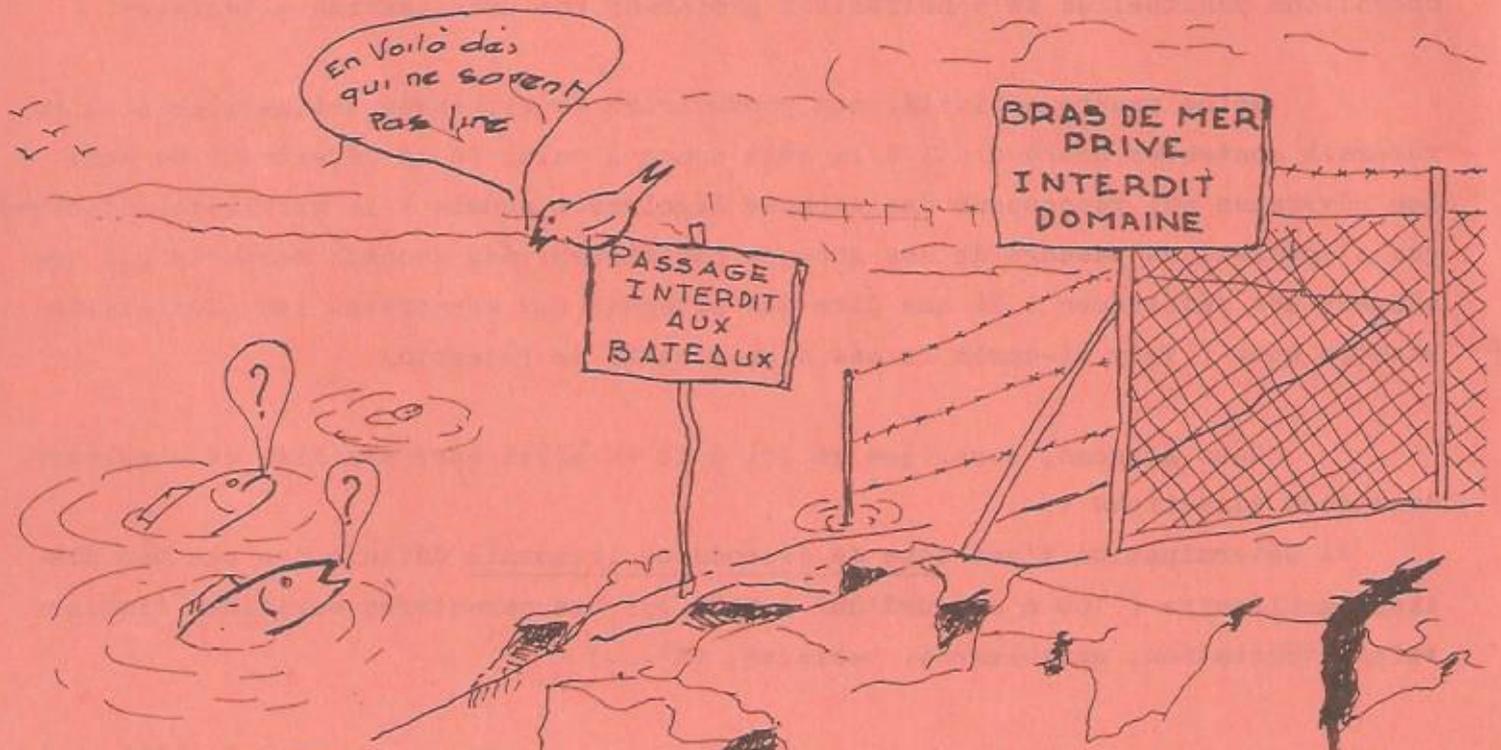
17.02.1989

F. QUIVIGER

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*

"POUR MIEUX CONNAITRE LA COTE, POUR LA DEFENDRE, J'ADHERE AUX AMIS DES CHEMINS DE RONDE"

\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*



Seule la **LOI** peut faire disparaître ces **ABUS**

L E D R O I T A L A J U S T I C E

\* \* \* \* \*

Nous connaissons tous l'action inlassable et rigoureuse de l'Association "Les amis du pays entre Mes et Vilaine" pour la défense d'une zone côtière particulièrement convoitée. Un récent procès fait apparaître l'emploi par le ministère public d'étranges arguments, que rapporte la presse, pour déconsidérer l'association plaignante.

"...excès de tracasseries des membres d'un groupement qui n'ont pour seul souci que celui de protéger leur quiétude sur cette côte..."

"...personne ne pourra plus construire sans le visa de personnes aux vues bornées..."

"(la maison en cause) a le tort de ne pas être loin de celles de membres de l'association."

Nos adhérents pourraient s'inquiéter de l'image ainsi donnée d'une association membre de notre structure départementale. Aussi tenons-nous à dire que nos amis, agissant dans le cadre strict de leurs statuts, ont simplement demandé l'application de la loi. Et ils avaient raison, le prévenu n'échappant aux sanctions méritées que pour cause d'amnistie et l'association obtenant, elle, des dommages-intérêts (dérisoires mais symboliques)

Ajoutons que les photos aériennes prétendant faire la preuve de la proximité de maisons de plaignants devaient être peu "lisibles" car la maison la plus proche se trouve à ... 2Km.

17.02.1989

F. QUIVIGER

L E S   N O U V E L L E S   D E   . . . .

\*\*\*\*\*

- ...VANNES - 12/09/88 : lettre au Président du SIVOM pour demander la réalisation du chemin de ronde en dessous du golf de Baden. Réponse du 04/10/88: des études sont en cours.
- ...PLOUGOUMELEN - Trois nouveaux kilomètres de chemin de ronde - Bravo Monsieur le Maire !
- ...LOCMARIAQUER - 11/08/88 : lettre au Maire réclamant la stricte application de la servitude à Kerpenhir. Il y aurait une nouvelle enquête dans ce secteur
- ...QUEVEN - Très belle réalisation de l'association "Den Dour Douar" et de la Municipalité: circuit pédestre de 7,500 Km, le long des rivières du Scave et du Scorff. Lundi 1<sup>er</sup> mai 89, chantier d'entretien: les Amis des Chemins de Ronde seraient les bienvenus ! (contact: Lili BOUDOUIL au 97.37.18.41)
- ...FOUESNANT et DOUARNENEZ - L'association pour la sauvegarde du Pays Fouesnantais vient d'obtenir deux jugements en faveur du chemin de ronde. Le Tribunal administratif a donné raison à l'association pour le secteur de la cale de Beg-Meil. Le Conseil d'Etat a, lui, confirmé un jugement rendu par le Tribunal administratif pour le secteur du sémaphore.  
 Nous félicitons cette association pour son action obstinée et efficace pour faire appliquer la loi. Nous remercions sa présidente, Madame QUEMERE, qui fournit ainsi des jurisprudences aux associations amies et des sentiers à tous ceux qui aiment les magnifiques paysages du pays fouesnantais.  
 La lettre transmettant au Préfet du Finistère les demandes de sentiers côtiers recueillies à notre stand de Douarnenez a reçu une réponse positive le 07/09.
- ...PLUNERET - 23/08/88 : Lettre au Maire demandant l'étude de la servitude de passage le long de la rivière et l'ouverture d'un chemin de l'église à la fontaine en bord de rivière (en profitant du remembrement en cours).  
 Réponse du 24/10/88: le Conseil Municipal étudie des solutions.
- ...LE BONO - 23/08/88: Lettre au Maire le remerciant pour le prêt de la salle des fêtes et soulevant le problème de l'interruption du chemin de ronde dans le sous-bois en face de la croix de Rosnero et le long du futur golf, en baie de Kerdréan. Pas de réponse....
- ...BADEN - 23/08/88: Lettre au Maire pour connaître le statut du chemin perpendiculaire à la côte, à quelques mètres du moulin de Baden. Réponse du 30/08: c'est un chemin communal.

=====

R A P P O R T D ' A C T I V I T E 1 9 8 8

\* \* \* \* \*

- AGREMENT

Notre Association a été agréée le 12.08.88 auprès de Mr le Préfet du Morbihan au titre des articles L 121-8 et L 160-1 du Code de l'Urbanisme. Ainsi notre activité en faveur du chemin de ronde est-elle officiellement reconnue. Il reste à obtenir l'agrément au titre de l'article L 40 de la loi de la protection de la nature. Nous attachons, en effet, une très grande importance à la sauvegarde de l'environnement du chemin de ronde.

- DECEPTIONS ET INQUIETUES

GOLF DE PLOEMEUR

Nous avons déposé à l'enquête publique en Avril 88 pour contester essentiellement la partie du projet qui s'étend entre la mer et la route. Si elle se réalise, la lande qui fait le charme du chemin de ronde va disparaître et les promeneurs circuleront le long d'un grillage ! Hélas, le Commissaire-Enquêteur a recommandé au Maire d'implanter le golf de préférence en bord de côte.

LOCMARIAQUER

A Guilven, le tracé de la servitude prévoit la suppression des murs en infraction. Il faut attendre encore un peu, mais ils doivent être démolis.

A Kerpentir, le chemin de ronde est trop éloigné de la côte. Nous avons demandé que le tracé se rapproche de la mer.

RIVIERE D'ETEL - Moulin de la Demi-Ville

Nous ne sommes pas opposés à une solution qui assurerait la tranquillité du propriétaire, mais nous ne renoncerons pas: le passage du public doit être assuré.

PLUNERET - Saint-Avoye

Il n'existe pas de chemin entre l'église que nous avons visitée et la fontaine de pèlerinage. Nous avons demandé que ce soit prévu dans le cadre du remembrement.

La servitude de passage n'est pas appliquée le long de la rivière. Nous l'avons réclamée.

LE BONO

Des sentiers permettent de très jolies vues sur la rivière du Bono et sur celle d'Auray. Mais le cheminement n'est pas continu. Il vient d'être coupé par un portillon mis en place au lieu-dit Berley sur les bords de la rivière d'Auray. Ici et là des ateliers d'ostréiculteurs, transformés en maison, rendent le passage litigieux.

BADEN

Le tracé de la servitude, mis à l'étude il y a 10 ans, est resté dans les tiroirs à cause des oppositions qui s'étaient manifestées à l'enquête publique. Les propriétaires récalcitrants en ont profité pour se barricader et on ne passe plus ou seulement sur la plage à la pointe de Locmiquel, à Toulvern, au moulin de Baden. Quand donc la loi de 1976 sera-t-elle respectée à Baden ?

Nous avons demandé au SIVOM du Pays de Vannes de réaliser le chemin de ronde au pied du golf de Baden, prévu dans le prolongement du golf du Bono.

REQUETE AU CONSEIL REGIONAL

La somme globale consacrée au chemin de ronde dépasse de peu annuellement 200 000 F. Le Conseil Régional, qui consacre en 1988 26 000 000 F à la promotion du tourisme breton, n'aurait-il pas pu donner un "coup de pouce" financier au chemin de ronde très attractif pour les touristes ? Il ne l'a pas voulu. Nous sommes très déçus.

## MOTIFS DE SATISFACTION

### BELLE-ILE

Après GROIX, HOUAT et HOEDIC, le chemin de ronde est désormais complètement bouclé. Son succès est tel que l'ABRI est obligé de refuser du monde ...

### ILE D'ARZ

Un bon tracé a été étudié autour de l'île; une grande partie est déjà accessible aux promeneurs. L'environnement du sentier a été préservé. Si un complexe hôtelier important est prévu (400 lits), il y a aussi de vastes zones agricoles et protégées.

### SENE

Un nouveau parcours vient de s'ajouter aux chemins sinagots déjà praticables sur la commune. C'est une boucle de 3 Km qui permet de quitter le village de Moustérian en longeant la mer et d'y revenir par les chemins du bocage.

### MUZILLAC

Cette commune a mis à l'étude et réalisé en moins d'un an, en collaboration avec la D.D.E., un sentier côtier de 2,5 Km qui prolonge celui de BILLIERS et offre des points de vue magnifiques sur l'estuaire de la Vilaine. L'hiver on pourra aller observer, de là, les nombreux oiseaux qui fréquentent le site.

### ARRADON

Grâce à la volonté de la municipalité ainsi qu'au dynamisme de l'équipe de la D.D.E., le sentier progresse. Au printemps a été ouvert un très beau parcours au départ du moulin de Pompers.

## EXPOSITION DE DOUARNENEZ

Elle a été un succès pour l'association dont le stand a été très fréquenté. Nous avons renseigné un public de sympathisants, fait des adhésions et nous sommes efforcés de convaincre quelques contradicteurs du bien fondé de la loi de 1976 qui garantit le passage des piétons en bord de littoral.

A la demande de nombreux visiteurs, nous avons écrit au Préfet du Finistère pour l'interroger sur le chemin de ronde autour de la Pointe du Raz et autour de la ville de Brest. Sa réponse fait état de projets dans ces deux secteurs.

## SUCCEES JURIDIQUES

Le Conseil d'Etat a pris, cette année, deux décisions en faveur du chemin de ronde. En Ille et Vilaine, un mur de pierres de 2 m de haut empiète sur l'assiette du chemin: il devra être démolé. Dans le Morbihan, l'association d'environnement de la Trinité-sur-Mer a gagné, le 27 Mai 1988, contre un propriétaire qui s'est accaparé du Domaine Publique Maritime et interdit le passage par un mur: il devra rendre le bien public.

## PROJETS

Nous avons commencé une enquête sur les moulins à marée afin de demander, de façon globale et avec des arguments à l'appui, le libre passage sur leurs chaussées, par exemple à la Demi-Ville, à Berringue en Sainte-Hélène, à Baden.

Nous avons l'intention de solliciter une procédure de classement pour la rivière d'Etel dont les sites et rivages sont menacés à la fois par la pollution et par une urbanisation rampante.

Nous avons appris que le Comité Départemental au Tourisme, dans sa séance du 2 Septembre 1988, avait reconnu l'impact économique important du sentier littoral pédestre. Les élus, par ce biais, devraient pouvoir être progressivement convaincus, et notre cause devrait progresser plus rapidement.

Nous fêtons cette année, et avec quel faste, le bi-centenaire de la révolution française.

Mais avouons que deux siècles après, bien des entorses aux droits de l'homme sont observées ici ou là et qu'il est bien dans la nature humaine de s'attribuer même inconsciemment de petits privilèges !

Par exemple, dans le domaine qui nous occupe cher aux amis des chemins de ronde du Morbihan, il paraît intolérable qu'en 1989 il y ait encore de nombreux et résistants obstacles à la libre circulation le long de notre littoral.

Certaines communes ont eu le courage de surmonter ces obstacles comme la loi le leur permettait et ont ainsi réalisé de très belles promenades piétonnes propices à la marche tranquille et à la méditation devant de superbes paysages ! Notre association a souvent apporté ici ou là une aide efficace ! Mais des bastions réfractaires subsistent, fruits de l'incompréhension, de l'inertie des pouvoirs publics et de l'égoïsme de certains riverains.

A Locmariaquer par exemple, autrefois on pouvait facilement se promener le long de la côte entre la cale du Guilvin et la pointe de Kerpenhir; certes, il y avait bien ici ou là quelques passages rétrécis; ils pouvaient être améliorés à peu de frais. Par contre maintenant, à moins de le faire à marée basse et dans quelles conditions, il vous faudra franchir un certain nombre de murs, voir de fortifications assortis de vieilles caisses à huîtres entourées de barbelés comme aux plus sombres jours de l'occupation!

Or, ce "parcours du combattant" a été édifié voici seulement quelques années sans que les différentes équipes municipales réagissent concrètement malgré les décrets d'application de la loi qu'elles avaient à leur disposition.

Il y a là de leur part non seulement une inertie mais une inconscience dans la mesure où si un accident grave survenait à un piéton opiniâtre, leur responsabilité serait sans doute mise en cause. Bien sûr, certains arguments sont avancés par les partisans de ces "protections".

Il y a quelques ostréiculteurs qui peuvent considérer à juste titre que la traversée de leur chantier présente des inconvénients tel que la sécurité même des promeneurs. Pour ce qui est du vol des huîtres, il est reconnu que ces méfaits se font de nuit et par mer. Les obstacles actuels sont inopérants. La preuve en est faite ! Quelques cas particuliers auraient pu être traités à l'amiable et au coup par coup.

Quant aux non professionnels, qu'ont-ils à redouter de tranquilles piétons ? Actuellement, ils s'exposent surtout aux quolibets de touristes furieux de ces abus.

Certes, ils ont édifié à leur frais des quais de protection, mais c'était dans le but intéressé de soustraire leur propriété aux dégradations de la mer.

Enfin, en 1987, la municipalité ne souhaitant pas prendre elle-même ses responsabilités, a préféré demander à l'Etat de trancher; les conclusions du magistrat enquêteur semblent sur ce point sans ambiguïté: ces obstacles artificiels doivent disparaître ... mais quand ? Laissera-t-on cet "héritage" à la prochaine équipe ? Mais plus on attendra, plus les problèmes s'additionneront. Il est temps de passer au concret de la loi pour qu'enfin les amoureux de nos chemins côtiers aient satisfaction.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT A

Madame ECHARD  
Présidente de l'Association  
"Les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan"

Le Lomer

56760 PENESTIN

Référence à rappeler
SMN/VM/MR/MLB
Affaire suivie par
M. REMY

OBJET : Travaux sur le Domaine Public Maritime.  
Demande de renseignements.

REF. : Votre lettre du 6 Octobre 1987.

Madame la Présidente,

Je réponds tardivement à votre lettre visée en référence et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Vous me demandez, de vous faire connaître quelle est la procédure administrative réglementaire pour la construction d'un accès à la mer (escalier creusé dans une falaise, ou escalier métallique accolé à la falaise).

- 1 - dans le cas d'une initiative privée (particulier réalisant un accès privé à une plage située en contrebas de son terrain).
- 2 - dans le cas d'une initiative communale (commune réalisant un accès public à une plage enclavée à marée haute).

En réponse, j'ai l'honneur de vous apporter les renseignements ci-après :

- 1 - dans le cas d'une initiative privée :

L'intéressé n'a aucune autorisation à demander si l'emprise de cet accès se situe entièrement sur le domaine privé.

S'il y avait empiètement, sur le domaine public, une autorisation doit être obtenue auprès de l'autorité compétente :

- le Maire si ce domaine public est communal ;
- le Président du Conseil Général pour un domaine public départemental ;
- l'Etat pour un domaine public national ;

Au niveau de l'emprunt de cet accès, il ne peut l'être que par l'intéressé ou les personnes autorisées par lui.

- 2 - dans le cas d'une initiative communale :

le Maire n'a aucune autorisation à demander si l'emprise de cet accès se situe entièrement sur le domaine communal.

S'il y avait empiètement sur un autre domaine, une autorisation doit être obtenue auprès du propriétaire :

- le (ou les) particulier (s) pour un domaine privé ;
- le Président du Conseil Général pour un domaine public départemental ;
- l'Etat pour un domaine public national.

Dans ce cas, la commune, Maître d'Ouvrage des travaux, et non le propriétaire du terrain d'assiette du projet, est tenue responsable du bon entretien de l'ouvrage réalisé.

A votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

  
A. PLAUD

## A propos d'algues ..... TRAQUEZ L'UNDARIA !

\*\*\*\*\*

La sargasse, introduite en Europe à partir du Japon, est maintenant solidement implantée le long des côtes bretonnes. La densité de ses populations dans les baies abritées ne manque pas de poser de sérieux problèmes pour la navigation, la conchyliculture, la pêche et l'importance de son impact sur le plan écologique reste encore à évaluer.

Une autre espèce, de la même provenance, risque de nous devenir prochainement familière à un double point de vue : comme élément du paysage à basse mer ... et comme garniture de notre assiette.

### Bref historique

En 1971, un ostréiculteur de l'Etang de Thau, près de Sète, découvre sur ses parcs une algue jusqu'alors inconnue en Europe mais par contre bien connue au Japon : c'est l'Undaria (*Undaria pinnatifida*). L'espèce ne tarde pas à prendre le large et en 1981 on la trouve en mer ouverte sur les digues du port de Sète, actuellement on la signale du côté de Port-Vendres.

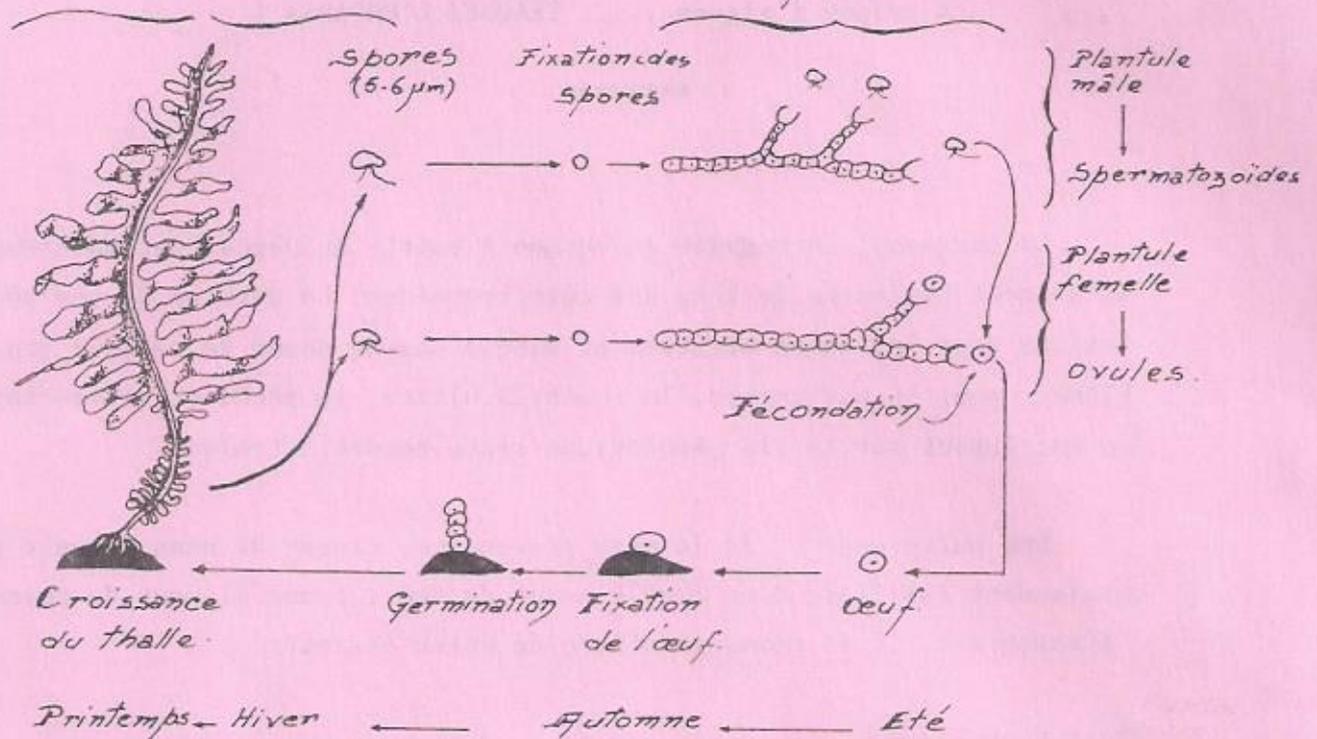
Il aurait certainement fallu de nombreuses années pour que cette progression atteigne la Bretagne mais des essais de culture ayant été réalisés depuis 1983 par l'I.S.T.P.M. à Groix, Ouessant et dans la région de Saint-Malo, l'Undaria a choisi la liberté, au moins à Ouessant. Il semblerait d'autre part que des implantations clandestines aient été réalisées en d'autres points du littoral breton. Après ces petits coups de pouce à la nature il ne faudra pas vous étonner de rencontrer cette algue dans votre secteur de pêche préféré !

### Aspect et cycle biologique (voir illustration)

L'Undaria est une algue brune de la famille des laminaires; sept espèces de cette famille existent naturellement sur nos côtes, leur thalle (mot qui désigne l'ensemble du plant chez les algues) aplati a l'aspect d'un ruban ou est découpé en lanières. Celui de l'Undaria est accroché au support par des crampons desquels émerge un axe flanqué de deux rangées opposées de lanières dont la longueur décroît lorsqu'on s'éloigne de la base. Cette forme rappelle celle d'une

Thalle de 1 à 2 mètres

Phase microscopique fixée



Cycle biologique annuel de l'Undaria.

feuilles de fougère. Entre les crampons et les lanières proprement dites se développent des feuillettes plus courts producteurs des spores. Ces spores nagent dans l'eau de mer, se fixent et donnent des plantules microscopiques mâles ou femelles. Ces plantules engendrent, les premières des spermatozoïdes, les secondes des ovules qui se conjuguent pour donner des oeufs; ces derniers se fixent et donnent naissance au thalle.

L'Undaria est une espèce annuelle: les thalles accomplissent leur croissance en hiver et au printemps, disparaissent en été et sont alors relayés par la phase microscopique.

On sait maintenant reproduire ce cycle hors du milieu naturel, dans des bassins, sous des conditions d'éclairement et de température contrôlées. On peut ainsi obtenir la fixation soit de spores, soit directement des oeufs sur des supports artificiels, en général des cordelettes. Ces cordelettes sont ensuite enroulées autour de cordes-support que l'on dispose ensuite en mer, suspendues à un mètre de la surface environ. Livrée à elle-même, comme c'est le cas actuellement à Ouessant, l'Undaria se développe depuis le niveau des basses mers de vive-eau jusqu'à une profondeur de 10, voire de 20 mètres.

### Usage de l'Undaria

Cette algue est comestible.... ce qui explique les appétits qui se manifestent à propos de son implantation ! C'est en quelque sorte un légume susceptible d'être accommodé de diverses manières. Ebouillantée et salée elle est vendue, au Japon, sous le nom de "Wakamé" et c'est peut-être sous cette appellation qu'elle sera connue en France.

Les Japonais en consomment 41 000 tonnes (poids sec) par an, les Français 2.7 tonnes environ (importées). Il existe probablement un marché important pour cette espèce, en France, en Europe, voire en Amérique du Nord, qui ouvre des perspectives d'exploitation intéressantes et fait apparaître un aspect bénéfique de son implantation sur nos côtes.

Ceci ne va cependant pas sans de sérieuses réserves. Il faut en effet rappeler que le contrôle du milieu marin nous échappe totalement, les épidémies qui ont frappé l'ostréiculture ces dernières années, comme la propagation de la sargasse, l'illustrent parfaitement.

L'introduction d'espèces étrangères peut exercer des effets indésirables, éventuellement catastrophiques, tout-à-fait imprévisibles et irréversibles sur notre flore et notre faune, notamment au niveau des espèces exploitées (Poissons, Mollusques, Crustacés etc...). Un organisme international surveille ce type d'opérations et à l'avenir des sanctions pourraient être prise contre des personnes, des organismes ou des états qui prendraient des initiatives inconsidérées dans ce domaine.

En ce qui concerne Undaria, le coup est parti ! reste à savoir quelles en seront les conséquences, fastes ou néfastes. Toute information concernant son installation dans notre région sera utile pour mieux comprendre les mécanismes de sa dispersion et de son implantation.

A. LE ROUX

Station de Biologie Marine de Baillero  
56860 SENE

\* \* \* \* \*

A notre assemblée de l'Ile Berder, nous avons évoqué l'organisation de nos activités: sorties, chantiers, rencontres, secrétariat, etc....

Dans le souci d'améliorer notre efficacité et de mieux faire passer nos idées, nous aimerions recevoir vos suggestions et surtout vos propositions de participation. Nombreux sont ceux qui ont des possibilités personnelles du fait de leurs connaissances, de leur expérience, de leurs relations. Nous leur demandons de les mettre au service de réalisations communes et de nos projets.

Toute opération implique:

- un travail de prévision, de documentation, de contacts.
- la mise en place sur le terrain.
- le traitement des implications matérielles, financières, légales ou juridiques.

Actuellement, ces charges pèsent sur trop peu de personnes qui ont leurs propres obligations et soucis. Il est nécessaire et plus qu'urgent de leur venir en aide.

Ecrivez-nous et dites-nous la part, si petite soit-elle, que vous accepteriez de prendre en charge.

N. BOURLET

01.03.1989

J'Y MARCHE . . . J'Y VEILLE . . . J'ADHERE AUX

AMIS DES CHEMINS DE RONDE  
Le Lomer - 56760 PENESTIN  
C.C.P. Rennes - A.C.R. 862-30 A

Je soussigné:

NOM: .....Prénom: .....

Adresse: .....

Membre actif (50,00 F) Donateur et Associations (100,00 F) Bienfaiteur (200,00 F) de l'Association "LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE" vous adresse par ..... ma cotisation.

Date et signature:

S O R T I E   D U   2 1   A O U T   1 9 8 8

=====

La randonnée débute au village de **Ste AVOYE**, commune de PLUNERET. Le vieux village, bien préservé et surtout la chapelle fortifiée avec son magnifique jubé polychrome provoquent l'émerveillement de tous. En revanche, la déception est grande de ne pouvoir pas même descendre à la fontaine de pèlerinage, au bord de la rivière : là, selon la légende, aurait débarqué Sainte Avoye, venue d'Irlande en Bretagne dans une auge de pierre. De même il est impossible de longer la rivière du BONO jusqu'au château de KERISPERT. Une telle indifférence des élus de PLUNERET pour leur patrimoine culturel et naturel est injustifiable.

En aval de la rivière, sur la commune du BONO, au contraire, des sentiers piétons ont été aménagés, souvent en sous-bois ; ils offrent des vues magnifiques sur la rivière d'AURAY et celle du BONO. Sur les rives, nous apercevons de nombreux ateliers ostréicoles presque tous abandonnés. Plus de 200 ostréiculteurs étaient en activité au BONO en 1970, ils ne sont plus que cinq en 1988. Les autres ont dû cesser leur activité à cause de la maladie des huîtres plates. Quelle est la responsabilité de la pollution dans cette maladie : au cours de notre promenade nous avons vu de nombreux panneaux mentionnant des "zones insalubres". AURAY n'est épuré qu'à 60 %, la visonnière de PLUNERET rejette tous ses déchets à la rivière, l'usine de traitement des eaux de Tréauray y rejette des boues fortement chargées d'alumine ... Cependant l'essor d'un élevage de truites de mer (5.000 tonnes par an) à Mané-Verle est un signe d'espoir.

Certains des ateliers délaissés sont désormais occupés par des résidents secondaires ; si la servitude de passage peut être suspendue en faveur des ostréiculteurs, elle ne peut l'être si l'atelier est transformé en maison. Attention aux accaparements abusifs ! De même, dans le bois, du côté de BERLY, un portillon récemment installé en travers du sentier oblige à descendre sur le domaine public maritime impraticable à marée haute ; le passage devra être réouvert. Enfin, dans la baie de KERDREAN, le chemin de ronde n'existe pas du tout ; il devrait être mis en place à l'occasion des travaux d'aménagement du golf prévu dans ce secteur autour d'un hôtel 4 étoiles.

Dans l'agglomération du BONO, nous avons admiré le vieux pont suspendu (1835) et le pont moderne (1969) au tablier de 280 m de long monté sur d'élégants piliers posés sur des coussins hydrauliques. Nous avons également découvert les monuments mégalithiques de Kernours. Dans le tumulus néolithique (-4.000 ans environ) une figure grossièrement dessinée apparaît sur une des pierres de l'allée coudée qui conduit à la salle tombale. Les tombelles, de part et d'autre du tumulus, remontent seulement à -3.500 ans ; avant les fouilles, elles contenaient également de petits dolmens recouverts de dômes de terre.

Le car nous emmène ensuite au village de LOCMIQUEL et la balade se poursuit sur les rivages de BADEN. Par la grève et par la lande, nous gagnons la pointe de LOCMIQUEL d'où s'offre une vue splendide sur l'entrée du golfe avec, de part et d'autre, le phare de PORT-NAVALO et le clocher de LOCMARIAQUER. A BADEN, malheureusement, le chemin de ronde est le plus souvent accaparé et barricadé par des riverains égoïstes et le cheminement en bord de côte est difficile. Entre la pointe de TOULVERN et le moulin de BADEN, le littoral est "bouché" au profit de deux ou trois privilégiés. La loi est là : le chemin doit être ouvert partout, le littoral est le bien de tous. La loi n'existe-t-elle pas pour les élus et propriétaires de BADEN ?.

Malgré cette fausse note, très regrettable, l'ambiance générale est à la joie et la journée s'achève gaiement autour d'un copieux buffet puis au rythme de la danse, la soirée étant animée par d'excellents musiciens.

Marcher ensemble le long du littoral, c'est faire provision de bonne humeur !.

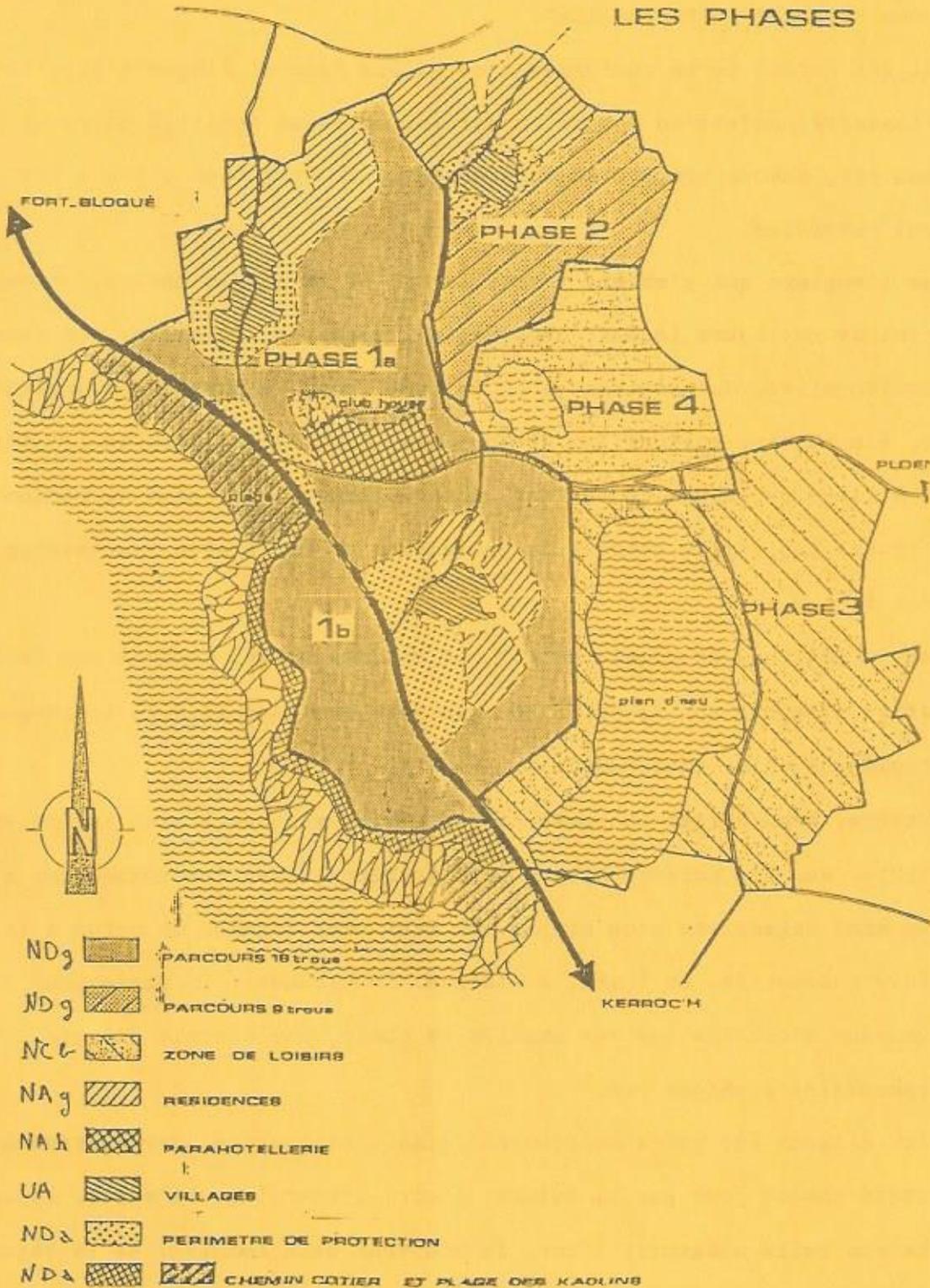
Marie-Armelle ECHARD



# LE GOLF DE PLOEMEUR

\*\*\*\*\*

Atteinte à une zone sensible, urbanisation, disparition de la lande (1b)  
Malgré les interventions d'associations (Tarz-Eol, SEPNB, UMIVEM, Eau et  
Rivière, ACR) et d'habitants des villages voisins, le Commissaire Enquê-  
teur s'est montré favorable à l'implantation du golf le long de la côte...



LIBRE OU ESCLAVE ?

\* \* \* \* \*

"L'homme est devenu machine, il ne vit plus, il fonctionne" (Ghandi)

C'est un robot. En vue de la rentabilité, tout est passé au crible: nutrition, habitation, éducation. On fait l'inventaire. ON crée ainsi un "type" qui sera classé comme "normal" ou "normalisé".

Celui qui refuse de se conformer à ce modèle "sacré" risque d'être désavantagé, inadapté, rejeté en dehors du cercle, comme un individu de rebut ! Alors, tant pis, chacun préfère devenir esclave. Il faut bien vivre ! Les foules sont asservies.

Comme l'employé qui s'ennuie travaille mal et freine la chaîne, on choisit pour lui de meilleurs locaux, hygiéniques, spacieux, éclairés, aux peintures fonctionnelles. On ajoutera, s'il le faut, tout un ensemble d'activités sportives, éducatives, culturelles et sociales, dont le but sera de l'intégrer davantage à l'équipe. Moins de fatigue, moins d'ennui, pour plus de rendement. Chacun y trouve son compte puisque la production se marie avec les avantages individuels !

Moins de fatigue, ce n'est pas sûr. Le système actuel demande une telle concentration d'esprit aux travailleurs que cela les conduit à un épuisement nerveux rapide. A cela, quel remède ?

La Nature. Franchissez la porte de vos rêves: marchez à pied sur un vrai tapis d'herbe, sur une falaise battue par les flots, avec des chaussures montantes, un mini bagage, un menu simple. Il faut oser opposer un refus à la sacro-sainte automobile, au train, à l'avion. Le marcheur, le randonneur ou même le coureur n'utilise que ses muscles de chair, une énergie vivante, vivifiante, renouvelée à chaque pas.

"Votre aliment est votre médicament" disait Hippocrate. Servez-vous à la table dressée chaque jour par la Nature: l'air, l'exercice, le repos, le soleil (même sous son voile nuageux), l'eau, le bon vrai pain complet, et la béginité de votre âme.

LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

(Association Loi de 1901)

\* \* \* \* \*

Protection du Littoral par le biais de la promenade côtière.

Nos activités ont pour but de faire connaître et apprécier la côte pour mieux la protéger.

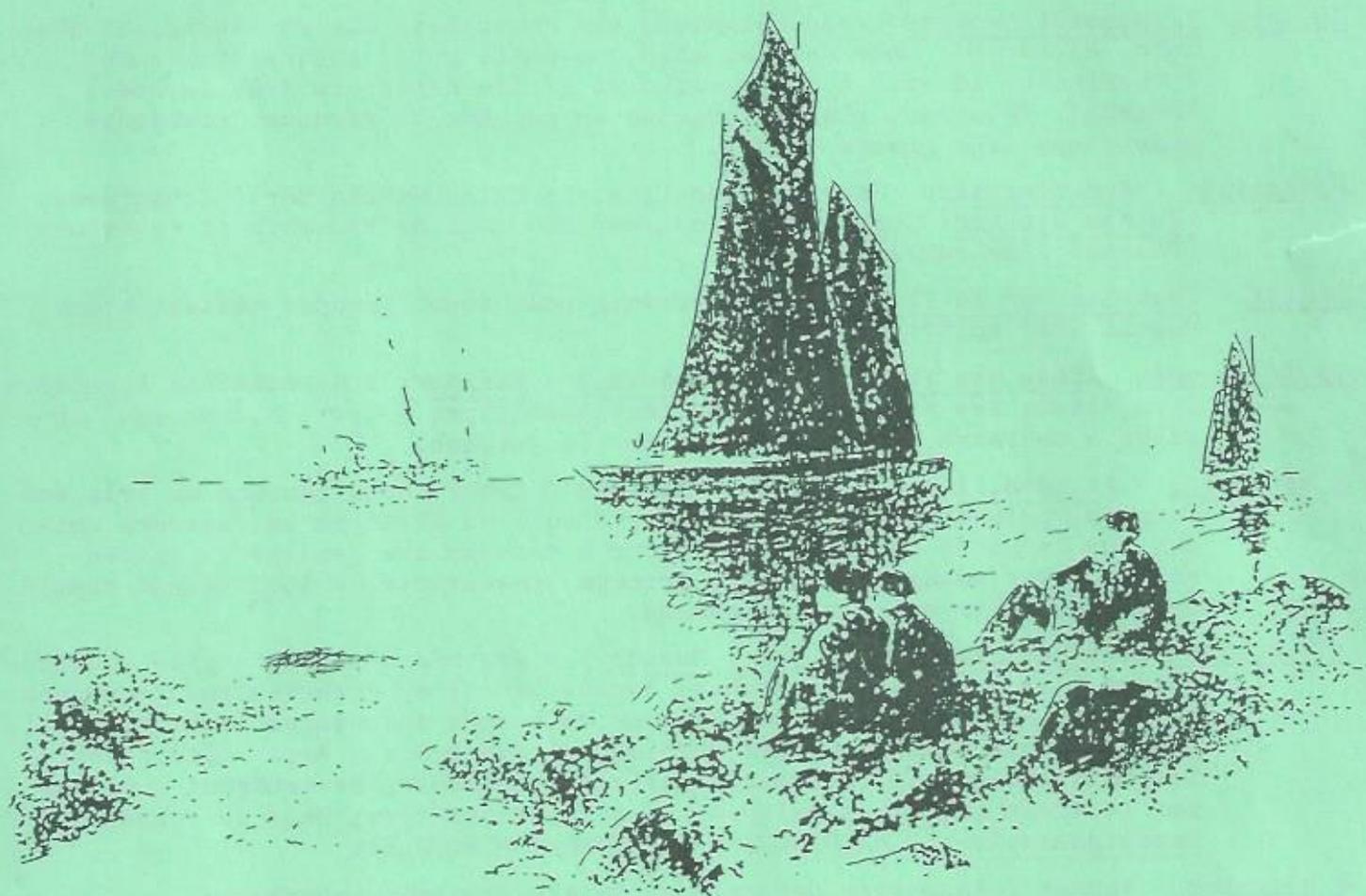
- 21 mai - St Philibert Locmariaguer : une douzaine de kilomètres en deux étapes. Découverte du milieu, reconnaissance du chemin de ronde, commentaire de nos Amis locaux. En soirée, repas en commun.
- 25 juin - Plougastel Daoulas : son calvaire, ses chapelles: Ste Christine, St Guénolé, St Adrien, Anse de Caro avec son petit port, Anse profonde de l'Oberlac'h, la Pointe d'Armorique et l'Île Ronde, la Rade de Brest (bateau). Falaises, plages, criques se succèdent. Parcours accidenté, mais d'une très grande beauté.
- 23 juillet - Sud-Finistère : Kerfany-les-Pins, Le Belon(Moëlan/Mer), Concarneau. Ile des Glénans. Sortie organisée par nos amis de Pénestin et de Vannes. (Passage d'un car à Lorient)
- 6 août - Chantier sur le littoral : du travail pour tous. Prendre contact avec Mme LE GOFF au 97.55.75.52.
- 13,14,15 août - Fête des Vieux Gréments à la Trinité/Mer: l'association disposera d'un stand. Les adhérents souhaitant participer à cette action sont invités à se faire connaître avant la fin juillet.
- 3 septembre - Arradon, Ile aux Moines : du bois d'Amour, nous passons au bois des soupirs, puis au dolmen de Pen Hap, d'où l'on découvre un panorama unique sur le Golfe et ses îles. Retour à travers les jardins et maisonnettes, puis embarquement pour Arradon. Découverte du tout récent chemin de ronde, suivi du repas en commun.
- 1<sup>er</sup> octobre - Pennevens, Tour du Parc, Surzur : randonnée d'une quinzaine de kilomètres (4 à 5 heures de marches) sortie sportive, réservée aux personnes habituées aux longs efforts. Prévoir de bonnes chaussures (zone humide), des vêtements chauds et imperméables, un sac à dos - Repas tiré du sac. Les Amis lorientais intéressés par cette randonnée se rendront à Vannes par le train (aller et retour). Lieu de rendez-vous: Gare de Vannes. Renseignements: JP CALONNEC, H PERRAMENT, N BOURLET.
- 2 décembre - Vannes : Assemblée Générale au Palais des Arts (spectacle)
- En projet - Ile d'Aix - Oléron - Fort Boyard (2 jours)

- - - - -

Notre association étant accueillie gracieusement aux Offices de Tourisme, afin de leur faciliter le travail, n'attendez pas le dernier jour pour vous inscrire.

Indépendamment de notre volonté, les dates fixées pour ces activités peuvent subir des modifications. Renseignez-vous auprès des Offices du Tourisme de Vannes ou de Lorient, de vos délégués habituels ou des A.C.R. Le Lomer-Pénestin.

# LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE



## LITTORAL

7'4 veille et

1'4 marche